

WOIGNARUE

Vieil Onival - Les Blancarts

ONIVAL

Bulletin d'informations

HAUTEBUT

Bulletin de Mai-Juin-Juillet 2023

-----N° 223

L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

Le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le 17 juillet 2023 a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 047 €, au Cabinet Médical SCM ARISTOTE, au titre du 3^{ème} trimestre 2023 en vue de ramener les charges de fonctionnement des médecins à hauteur de 1 700 € mensuels. Calculée selon le nombre d'habitants, la participation de communes voisines, volontaires, s'élève respectivement à 953 € pour Allenay, 2 666 € pour Friaucourt et 5 334 € pour Ault.

Parallèlement, une réunion se tiendra ce 3 août en mairie d'Ault quant au projet de création d'une association de sauvegarde de la maison médicale de Friaucourt ; dans le but même de financer la compensation du 4^{ème} trimestre 2023 et de s'inscrire durablement dans la sauvegarde de ce cabinet qui accueille actuellement 5 médecins généralistes, 6 infirmières, 1 orthophoniste et 3 employées polyvalentes accueil-entretien, et qui présente une patientèle d'environ de 7 000 personnes.

Cette rentrée scolaire va voir la mise en fonctionnement du regroupement pédagogique entre les communes de Woignarue et Bourseville ; aussi il est rappelé ici aux familles de rendre très rapidement à la mairie les fiches de renseignements distribuées en fin d'année scolaire.

Le service ramassage scolaire sera assuré par la Région. Les parents concernés sont invités à effectuer les formalités d'inscription via le site du Conseil régional :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/somme/inscription/>

Dans un tout autre domaine, ce 31 juillet a vu l'entrée en action d'une entreprise missionnée pour le déblaiement du bâtiment communal qui a subi des dégâts d'ampleur lors de l'incendie de mars 2021, aussi à souhaiter une réhabilitation rapide et réussie des deux logements gérés par SOLIHA (Amiens), après ce long temps d'attente.

En termes de réglementation, face aux constats, il est nécessaire de rappeler que « tous travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être réalisés que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 : du lundi au vendredi ; de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, il est rappelé que le tir d'artifices par les particuliers est strictement interdit

Au travers des pages suivantes, je vous laisse découvrir entre autres le règlement 2023 pour la chasse au gibier d'eau, un rappel des règles d'urbanisme sur notre commune, en matière de construction et/ou de modification de l'habitat, un retour en images de manifestations organisées par les associations communales ainsi que le programme pré-défini pour les Journées du patrimoine qui se dérouleront les 16 et 17 septembre..... Souhaitant vous compter nombreux !

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 31 juillet 2023.

La vie du Conseil municipal

Note de présentation brève et Synthétique du budget primitif 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est parallèlement consultable en mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 3 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'une commission finances présentée le 22 mars 2023.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salle...)

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 1 217 787.69 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 1 217 787.69 €.

Les salaires représentent 250 000 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

La fiscalité

Le conseil municipal réuni en réunion ordinaire le 3 avril 2023 **a décidé le maintien des taux de référence, à savoir :**

- Taxe foncière bâti : 46.28 %
- Taxe foncière non bâti : 34.71 %
- Taxe habitation * : 20.25%

Pour l'exercice 2023, le produit fiscal attendu des trois impôts cités ci-dessus s'élève à 402 205 €.

*: remarque : depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation est figé à sa valeur de 2019, et ce jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de cet exercice 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

En résumé, la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale énumérés ci-dessus, néanmoins les contribuables pourront observer une augmentation de l'imposition 2023 consécutive à l'augmentation des bases de calcul indexées sur l'inflation.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un véhicule, d'un bien immobilier...

Les recettes d'investissement 2023 représentent 254 093.48€.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (réfection éclairage public...).

Les projets d'investissement 2023 :

- DAE Défibrillateur
- Continuité dans les reprises de concessions au cimetière
- Remplacement poteau incendie
- Achat vaisselle salle polyvalente
- Achat matériel et outillage divers
- Achat rayonnage archives de la mairie
- Remplacement de matériel informatique mairie
- Etude de restructuration de la salle polyvalente
- Remplacement menuiseries vestiaires

Les dépenses d'investissement 2023 représentent 254 093.48 €.

Le budget 2023 s'équilibre donc en dépenses et en recettes.

Au chapitre des dernières réalisations :



Pose d'un colombarium de 9 places (soit un total de 17 places présentes (dont 8 déjà occupées))



Pose d'un défibrillateur à la Salle des fêtes

À noter l'installation d'un box à habits positionné respectivement place de la mairie et au terrain de boules à Onival - par l'ADV (association du Vimeu, favorisant l'insertion sociale et professionnelle), basée à Chepy.

Cérémonies Commémoratives du 8 mai et du 14 juillet

La population a démontré une nouvelle fois son attachement aux cérémonies patriotiques et au devoir de mémoire.

La cérémonie du 8 mai : suite au rassemblement à la stèle des anciens combattants puis au monument aux morts, une remise de médailles s'est tenue :



Médaille du mérite de l'UNC – échelon bronze - remise à (de gauche à droite) : Pascal MARTIN, Christophe DEVILLERS, Jacques BRENET et Alain LONGUEMART



La cérémonie du 14 juillet a fait place au défilé en présence de l'harmonie et du corps des sapeurs-pompiers, d'élus, des habitants, d'actes protocolaires (dépôt de gerbes, hymne national), d'un discours de Madame Le Maire, de distribution de friandises aux enfants et d'un vin d'honneur.



L'après-midi a été consacré aux traditionnels jeux proposés par les associations :



Retour sur des manifestations des associations

L'association du jumelage a proposé :

❖ **son traditionnel marché artisanal et gastronomique – les 29 et 30 avril.**

Pas moins de 23 exposants avaient investi pour l'occasion la Salle Charles Lecat et la salle de musique.

À la satisfaction des organisateurs, cette 21^{ème} édition a rencontré une fréquentation régulière.



❖ **Le jumelage avec Wehrden**

Une délégation de seize personnes de la ville allemande Wehrden (située à 581 kilomètres de Woignarue) a été accueillie dans le cadre du jumelage, lors du week-end du pont de l'ascension (du 18 au 21 mai).

Les deux communes ont ainsi fêté les 58 ans du jumelage. La dernière rencontre remontait à 2019, la Covid étant passée par là.

Ce jumelage a été officialisé en 1964, par le maire de l'époque, M. Jacques LAMBERT.

L'association locale du jumelage fut créée le 22 février 1978. M. J. LAMBERT en fût donc le premier Président. Puis nous trouvons, de 1981 au 23 septembre 1993 M. Gaston BECQUET ; puis le président actuel : M. Daniel TOULET.

Le rendez-vous est déjà pris pour le 9 mai 2024 avec le séjour en Allemagne de l'association woignarusienne.

Les « noces de diamant » entre les deux associations sont en marche puisque 2025 marquera le 60^{ème} anniversaire à Woignarue.

L'équipe du Président Daniel TOULET avait concocté pour l'occasion, divers temps conviviaux d'échanges en grand groupe, des visites des environs et de temps plus personnels avec les familles d'accueil.



« Temps des retrouvailles », et discours de **Madame Le Maire** (avec quelques phrases dans la langue de Goethe !)



Dépôt de gerbes à la place du jumelage

En la circonstance, le président Daniel TOULET a rappelé : « notre engagement est de maintenir les liens permanents entre nos deux villages afin de favoriser nos échanges. Il s'agit toujours de contribuer grandement à nourrir l'amitié de nos peuples. Ce type de jumelage est nécessaire et doit perdurer ».



« à quelques heures de la fin du séjour »

L'harmonie municipale s'est produite à diverses occasions en cette période

Outre sa participation aux diverses manifestations patriotiques, l'harmonie municipale de Woignarue a enchaîné les représentations pour citer :

▪ La fête d'hautebut, le 13 mai



Concert proposé au Domaine de la mer pour la 2^{ème} année consécutive

À cet effet, Corinne DAMIS – Présidente de l'association, les membres de l'association, les musiciens, la municipalité remercient vivement le Domaine de la Mer pour la mise à disposition de l'espace terrasse et l'accueil réservé.



Michel DEVILLIER

Lors de ce concert, à noter parmi les spectateurs, la présence de M. Michel DEVILLIER, de Pfulgiesheim, venu lancer les premiers contours du déplacement de l'harmonie locale en alsace, en 2024. Là-aussi les échanges avec leurs homologues musiciens remontent à 1999. Ce type d'échanges a été initié conjointement par Michel DEVILLIER et Claude DEVILLERS.

Pour les besoins du bulletin ! , Michel DEVILLIER a posé à quelques mètres de la maison familiale, plus précisément au pied du panneau consacrant l'une des rues de notre village à son grand-père, Anthime.

Ce dernier fut directeur de la fanfare de Woignarue, de 1950 à 1972. Michel aime à souligner que son grand-père a consacré 68 ans de sa vie à la musique ; qu'il a notamment été directeur de l'orchestre symphonique de Calais en 1914, à l'âge de 19 ans, accompagnant au violon le cinéma muet de Calais et qu'au cours de la grande guerre, il dirigea en captivité l'orchestre symphonique du camp d'Hammelbourg (1916-1917).

Il semblerait que les plus anciens des musiciens de l'harmonie locale gardent bien en tête de mémorables exercices d'apprentissage du défilé au pas dans le chemin de l'angle !

Le concert apéro du 23 juin



La retraite aux flambeaux du 13 juillet



« un défilé toujours bien suivi » avant le non moins attendu feu d'artifice proposé par le comité des fêtes ».

Le concert lors de la fête communale du dimanche 23 juillet



Les 23 musiciens ont décliné devant une assistance bien remplie, un répertoire alternant classique, standards des années 80.

La kermesse du COW Football :

Le dimanche du 18 juin, avait lieu le tournoi annuel du Club Omnisport de WOIGNARUE section football.

Lors de cette, plusieurs équipes des communes environnantes se sont affrontées dans une sorte de mini championnat. Restauration et buvette étaient proposées pour cette journée. Malgré la météo capricieuse en fin de tournoi, ce fut une journée très agréable.



Le vide grenier organisé par le comité des fêtes, le lundi de pentecôte (29 mai)

Le vide grenier a réuni plus de 40 exposants. Un soleil radieux a favorisé une belle fréquentation.



La fête des écoles, le 16 juin

Les chorégraphies et chants proposés par les enfants de l'école Arc-en-ciel, orchestrés de main de maîtresse ! par l'équipe enseignante, avec le concours des agents de service pour les préparatifs (notamment Marie-Paule pour les costumes, Marina et Sophie pour la gestion des enfants) ont ravi comme chaque année le public venu en nombre.

Avant le spectacle, les différentes productions de l'année scolaire étaient exposées.

Une buvette tenue par l'amicale des parents d'élèves a permis d'agrémenter l'entracte du spectacle proposé.

La traditionnelle remise de livres, dictionnaires, calculatrices, cartes cadeaux offerts conjointement par la municipalité et l'association des parents d'élèves a clôturé cette manifestation. Il est à noter que 10 élèves franchiront le seuil du collège à la rentrée prochaine



Le Ball-trap du 2 juillet organisé par le comité des fêtes et le COW Football



« 1 plateau parmi les 12 000 tirés ».



Autre expression de la vie communale

La commune de Woignarue arbore un nouveau site internet : vous retrouverez les diverses informations communales dorénavant via : www.woignarue.com

En voici l'arborescence :

VIE MUNICIPALE	VIVRE A WOIGNARUE	DECOUVRIR	SEJOURNER
<ul style="list-style-type: none">• Vos élus• Les commissions• Le cimetière• Les conseils municipaux• Les états civils• Les bulletins municipaux• Démarches & formalités	<ul style="list-style-type: none">• Occupation des sols• Calendrier des manifestations• L'école• La salle Charles Lecat• Les associations• Les artisans• Le tri des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Un peu d'histoire• Un peu de géographie• Le trésor monétaire• Carte IGN• Plans des rues• Photos des rues	<ul style="list-style-type: none">• Les gîtes et Chambres d'hôtes• Le camping

Sans oublier !

LES ACTUALITES

Nota : les diverses rubriques sont en cours de complétude.

Toutes les contributions sont les bienvenues pour faire évoluer ce nouveau support d'informations.

Les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre en préparation

Pour cette 40ème édition des Journées européennes du patrimoine, les deux thèmes avancés par le Ministère de la Culture concernent :

- ❖ **A) Le « Patrimoine vivant »** : Le Patrimoine Vivant désigne "les pratiques, les expressions, les connaissances et les savoir-faire transmis d'une génération à l'autre qui sont recréés en permanence comme les chants, les danses, les rituels, les fêtes, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ou encore les connaissances liées à la nature et l'univers". Le patrimoine vivant participe aussi à la conservation et à la restauration du patrimoine matériel. Aussi, patrimoine matériel et immatériel sont indissociables.
- ❖ **B) Le « Patrimoine du sport »** : le patrimoine des sports conjugue l'évolution de pratiques anciennes sportives ou de nouvelles pratiques.

A ce titre, la commission Communication-Vie locale et citoyenne a défini :

Le Samedi 16 septembre :

❖ le patrimoine immatériel au travers de la langue picarde :

- **Salle des fêtes : 14 h - 18 h 00 : entrée libre :**
- 14 h 00 : exposition sur le Picard (son histoire, son évolution, ses particularités, ouvrages,)
- 15 h 00 : atelier d'écriture (du français au picard venez-vous entraîner !)
- 16 h 00 : histoires picardes et souvenir de Charles LECAT, auteur woignarusien **(avec le témoignage d'habitants *)**
- **Jeux picards avec l'Association TERTOUS de Tours en Vimeu** : quilles, boules en bois, tonneau, djise, « Accessibles de 7 à 77 ans ! »
- **Stade de football : 14 h - 18 h :**



• Apéritif picard

- **Stade de football ou salle des fêtes** (selon la météo) : 18 h 30 :

Le Dimanche 17 septembre : le patrimoine matériel :

Visite libre et/ou guidée de l'église Ste Marie Madeleine : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

. exposition relative à l'Abbé Holleville : « dernier curé ayant vécu et exercé dans la paroisse » de 1900 à 1951.



Pour organiser les expositions sur Charles LECAT et l'Abbé Holleville, nous sommes à la recherche de photos, d'écrits, d'informations. Pour tous contacts : Jean-Mary THOMAS, Gérard MAISON, le secrétariat de mairie, Bertrand ALIX (06 38 27 40 08).

Infos diverses

..... Monsieur René DOUDOUX mis à l'honneur

Lors de la dernière Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Cynégétique du Vimeu qui regroupe environ 20 communes et qui a pour but d'obtenir une gestion de la chasse identique, Monsieur René DOUDOUX a été décoré. En effet, en présence de Messieurs Yves BUTEL, Président de la Fédération des Chasseurs de la Somme, Emmanuel MACQUET Député de notre circonscription, des administrateurs de la Fédération, des membres du GIC et des proches de sa famille, Monsieur René DOUDOUX s'est vu remettre la médaille d'OR de la Fédération des Chasseurs pour ses 45 années au sein de la société de chasse et ensuite de l'Amicale des propriétaires de WOIGNARUE. Un grand merci pour son engagement et son implication.



Infos diverses

Participation de Nathalie et Laurent BRENET à une épreuve sportive et solidaire



Nathalie lors de la course relais de 24 heures non-stop ; super performance d'endurance avec 122.5 kilomètres accomplis.



Participation de Laurent sur le créneau 22 h – 24 h.

Photo de groupe de l'association l'Eléphant Jaune du service neuropédiatrie du CHU d'Amiens – classée 11^{ème} parmi une trentaine d'équipes présentes.

A L'AGENDA DES ASSOCIATIONS



Organisée par l'

**AMICALE DES
SAPEURS POMPIERS**

2ème édition

WOIGNARUE

Dimanche 6 Août 2023

Buvette et
restauration
sur place

7h - 18h

Réservation au 06.82.73.78.05
ou au 06.15.48.55.71

2€ le mètre



Club de pétanque :

❖ Concours organisé
le samedi 26 août – 14 h
stade de football, au profit de
l'amicale des propriétaires
chasseurs

❖ Concours organisé
le samedi 2 septembre – 14 h
stade de football

État civil : de Mai à Juillet 2023

Mariages :

MORCHAIN Jacky et DERAMBURE Nathalie, le 24 Juin 2023 à Woignarue

TAVERNIER Philippe et ZABOROWSKI Patricia, le 25 juillet 2023 à Woignarue

Décès :

Brigitte DELENCLOS (69 ans), née Douai, décédée le 23 juillet 2023 à Abbeville

À la famille, aux proches de la défunte, nos sincères condoléances.

En août, le secrétariat de mairie est à votre disposition aux horaires habituels :

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : mairiewoignarue@orange.fr

. Lundi : de 8h30 à 12h00 et

de 14h00 à 17h00

. Mardi : de 8h30 à 12h00

Fermé

. Mercredi : Fermé

Fermé

. Jeudi : Fermé

de 14h00 à 17h00

. Vendredi : de 8h30 à 12h00 et

de 14h00 à 17h00

Pour suivre en parallèle l'activité communale :

Sur le site internet : <https://www.woignarue.com>

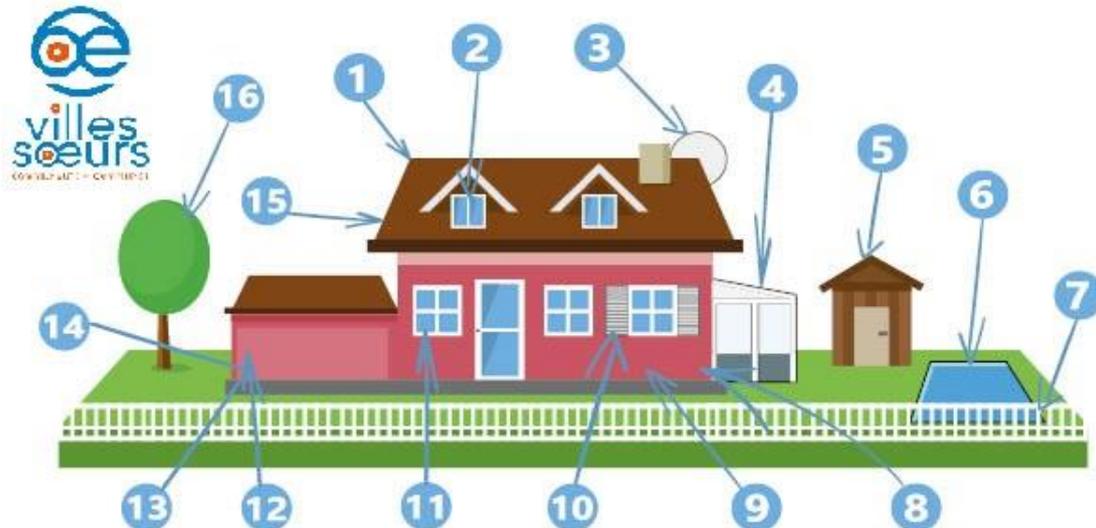
Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>

Dossier Urbanisme

Quelles démarches administratives à accomplir selon la nature de votre projet d'urbanisme ?

Dans notre commune, soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU), si :

- le projet est inférieur à 20 m² : une déclaration préalable est à établir ;
- le projet est supérieur à 20 m² : une demande de permis de construire est à établir.



<p>1 COUVERTURE Déclaration préalable</p>	<p>7 CLÔTURE Déclaration préalable si la commune a délibéré ou si projet en périmètre monument historique ou isolation pour l'extérieur</p>	<p>4 VÉRANDA</p>
<p>FENÊTRE DE TOIT/ PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE Sans création de surface Déclaration préalable</p>	<p>8 RAVALEMENT Déclaration préalable si la commune a délibéré ou si en périmètre monument historique sinon sans formalité</p>	<p>13 EXTENSION GARAGE</p>
<p>3 ANTENNE PARABOLIQUE OU CLIMATISEUR Déclaration préalable</p>	<p>9 Permis de construire Obligatoire pour ce bâtiment</p>	<p>14 CHANGEMENT OU TRANSFORMATION DE GARAGE EN HABITAT</p>
<p>5 ABRI DE JARDIN >5m² >20m² Déclaration préalable >20m² Permis de construire</p>	<p>10 MENUISERIES EXTERIEURES Déclaration préalable</p>	<p>15 AMÉNAGEMENT DE COMBLES</p>
<p>6 PISCINE Bassin non couvert >10m² et <100m² Déclaration préalable Bassin >100m² Permis de construire Piscine couverte hauteur >1.80m Permis de construire</p>	<p>11 PERCEMENT DE FENÊTRE Déclaration préalable</p>	<p>Règle à retenir en zone urbaine soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : < 20 m² : Déclaration préalable > 20 m² : Permis de construire</p>
<p>12 CHANGEMENT DE DESTINATION + TRAVAUX DE MODIFICATION DE FAÇADE OU DE STRUCTURE PORTEUSE DU BÂTIMENT Permis de construire</p>	<p>16 COUPE ET ABBATAGE D'ARBRE EN ESPACE BOISÉ CLASSÉ Déclaration préalable</p>	

Pour toutes demandes d'information en matière d'urbanisme, le secrétariat de mairie, le service de l'urbanisme de la CCVS se tiennent à votre disposition (imprimés spécifiques, changement de destination des locaux, procédures administratives diverses (ex : bâtiment à usage professionnel)).